



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE – PORTE DU HAUT JURA**

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

**Exercice 2014**

**Service de l'assainissement collectif**

*Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales*

**Département du Jura**

## Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	4
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	5
1.4. CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT D'EFFLUENTS.....	5
1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
1.6. VOLUMES FACTURES .....	5
1.7. DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS.....	5
1.8. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	5
1.9. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	6
1.10. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	6
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>21</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	21
2.2. FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	21
2.3. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS .....	21
2.4. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE .....	22
2.5. RECETTES DU SERVICE .....	22
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>23</b>
3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	23
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX .....	23
3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU <u>DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE</u> .....	23
3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE.....	23
3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE ;.....	24
3.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION.....	24
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>25</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2013.....	25
4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE .....	25
4.3. AMORTISSEMENTS.....	25
4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX .....	25
4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	25
<b>5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>26</b>
5.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE .....	26
5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) .....	26
<b>6. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES SEULES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) .....</b>	<b>27</b>
6.1. TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS .....	27
6.2. POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE .....	27

## Communauté de Communes Champagnole – Porte du Haut Jura

6.3.	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE .....	27
6.4.	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	28
6.5.	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL.....	28
6.6.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE.....	28
6.7.	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE .....	28
6.8.	TAUX DE RECLAMATIONS .....	29

○

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Champagnole – Porte du Haut Jura
- Caractéristiques : Communauté de Communes

• Compétences liée au service :

Collecte  Transport  Dépollution

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service)

33 communes sur 38 :

ANDELOT EN MONTAGNE, ARDON, BOURG DE SIROD, CHAMPAGNOLE, CHAPOIS, CHAUX DES CROTENAY, CIZE, CRANS, CROTENAY, EQUEVILLON, FONCINE LE BAS, FONCINE LE HAUT, LE LARDERET, LENT, LOULLE, MONNET LA VILLE, MONTIGNY SUR L'AIN, MONTROND, MONT SUR MONNET, LE MOUTOUX, NEY, LE PASQUIER, PILLEMOINE, PONT DU NAVOY, ST GERMAIN EN MONTAGNE, SAPOIS, SIROD, SUPT, SYAM, VALEMPOULIERES, VANNOZ, LE VAUDIOUX, VERS EN MONTAGNE

- Existence d'une étude de zonage  Non  Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service  Non  Oui, date d'approbation : 08/12/2010
- Existence d'une CCSP  Non  Oui

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 délégation de service public (affermage)

- Type de contrat : Affermage
- Nom du délégataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Durée du contrat : 10 ans
- Date de fin de contrat : 31/12/2020
- Avenant n°1 : 24/04/2012 : intégration nouveaux ouvrages et augmentation rémunération PV
- Avenant n°2 : En cours de discussion pour l'intégrations des ouvrages mis en service en 2013 et 2014 et exploités depuis.
- Missions du délégataire : gestion du service de l'assainissement collectif (traitement, collecte, transport des effluents). Cette prestation inclut :

- l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du Délégué ;
- la conduite des relations avec les usagers du service, avec la mise en place d'une astreinte téléphonique et technique pour les interventions, 24h / 24, 7 jours / 7, toute l'année.

### **1.3. Estimation de la population desservie**

*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 557** habitants (estimation) *Abonnés(clients) 8 143.*

### **1.4. Conventions d'import ou d'export d'effluents**

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import	SAS Fonderie Thévenin	Réception effluents	NC	NC

### **1.5. Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés au 31/12	2013	2014	Variation
- abonnés domestiques	7 744	8143	+ 5.2 %
- abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total des abonnés</b>	<b>7 744</b>	<b>8143</b>	<b>+ 5.2 %</b>

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.*

### **1.6. Volumes facturés**

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2013	2014	Variation
- aux abonnés domestiques	683 954	770 908	+1.1 %
- aux abonnés non domestiques	0	0	/
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>683 954</b>	<b>770 908</b>	<b>+1.1 %</b>

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.*

### **1.7. Détail des installations**

Installation(s) de dépollution ) 25  
 Capacité de dépollution (EH) 34 061  
 Longueur de réseau (km) 121  
 Volume traité (m<sup>3</sup>) 1 952 543

### **1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels**

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2013 : **1**

Nombre de conventions de rejet signées au 31/12/2014 : **néant**

### **1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)**

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

<b>Linéaire [ml]</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Observations</b>
Réseau séparatif (eaux usées)	14 229	40 387	
Réseau unitaire	47 845	51 821	
<b>Total réseau (unitaire et séparatif)</b>	<b>62 074</b>	<b>95 068</b>	
Pluvial		25 844	
Refoulement		2 859	

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : **39 déversoirs d'orage.**

*Quelques chiffres sur l'entretien des réseaux en 2014 :*

- 9 890 ml de réseau curés (59 interventions) ;
- 425 grilles ou avaloirs curés ;
- 152 opérations de curage d'ouvrages (PR ou sur station) ;
- Inspection caméra de 2 735 ml (essentiellement Crotenay puis Champagnole et Pont de Navoy).

### **1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées**

Le service gère **25** Stations d'EPuration (STEP) au total dont :

Boues activées **5** :

Champagnole, Foncine le Haut, Montigny sur Ain, Valempoulières et Vers en Montagne

Filter à roseaux **7** : Andelot en Montagne, Ardon, Bourg de Sirod, Crotenay, Montrond, Sirod et Syam

Lagune et lagune ou décanteur avec filtre **5** : Chaux des Crotenay, Crans, Loulle, Foncine le Bas et Le Larderet

Microstation boues activées **2** : Le Pasquier et Le Vaudioux

Décanteurs **6** : Chapois, Mont sur Monnet, Le Moutoux, Pillemoine, Supt et Vannoz

<b>Bilan énergétique du patrimoine</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	1 259 997	1 001 910	1 197 556	1 276 565	1 244 370	-2,5%
Usine de dépollution	1 181 090	1 001 910	1 101 491	1 044 895	1 037 291	-0,7%
Poste de relèvement	121		860	131 153	123 736	-5,7%
Poste de refoulement	78 786		95 205	100 517	83 343	-17,1%

**STEP n°1 : Station d'épuration CHAMPAGNOLE**

- Type de station :
  - Boues activées**    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre (précisez)
- Commune d'implantation : **CHAMPAGNOLE**
- Communes raccordées : Champagnole, Cize, Ney, Sapois, Equevillon, St Germaine en Montagne
- Capacité nominale : **22 167** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	1 330 kg/j	3 140 kg/j	2 320 kg/j	345 kg/j	90 kg/j	8 000 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Autorisation en date du **26 juillet 1999**
- Déclaration en date du **6 janvier 1998 mis à jour le 11 août 1998**

Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	24	4,4		93,3		19,5	25,0
DCO	25	31,0		83,8		139,0	90,0
MES	25	8,9		90,9		39,8	30,0
NKj	13	3,0		82,9		13,3	NC
NGL	13	3,7		79,6		16,6	15,0
Pt	13	0,8		63,6		3,7	2,0

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	375 kg/j	1090 kg/j	670 kg/j	100 kg/j	100 kg/j	10,1 kg/j	4 007 m³/j
Rendement de la station d'épuration	94.87 %	88.04 %	91.99 %	89.18 %	86.17 %	74.56 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

Tonnage de boues produites	2013	2014	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	255,3	275,3	+7.8 %

Les bilans réalisés révèlent un bon fonctionnement général de la station, qui est conforme à ses prescriptions de rejet en 2014. La charge reçue est en augmentation (+ 25 % par rapport à 2013) mais reste très inférieure à la capacité nominale.

**STEP n°2 : Station d'épuration MONTIGNY**

- Type de station :
  - Boues activées**     Lagunage naturel     Lagunage aéré     Lit bactérien     Disques biologiques     Filtre à sable     Filtre planté     Filtre enterré     Autre (précisez)
- Commune d'implantation : **MONTIGNY sur Ain**
- Communes raccordées : Montigny sur Ain, Pont du navoy, Monnet la Ville
- Capacité nominale : **4 167** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	250 kg/j	530 kg/j	180 kg/j	33 kg/j	11 kg/j	630 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Autorisation en date du **20 novembre 1996**
- Déclaration en date de **début 1996**

Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de Montigny**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5	13	3,3		98,4		1,8	25,0
DCO	13	26,4		94,5		14,1	90,0
MES	13	5,8		97,4		3,1	30,0
NKj	6	1,8		92,5		1,0	10,0
NGL	6	2,3		92,1		1,2	NC
Pt	13	1,5		92,3		0,8	4,20

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	159 kg/j	384 kg/j	191 kg/j	23.8 kg/j	24.9 kg/j	17.9 kg/j	431 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	96 %	97 %	83 %	82 %	97 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

Tonnage de boues produites	2013	2014	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	73.2	72.9	- 1.1%

*Les bilans réalisés révèlent un bon fonctionnement général de la station, qui est conforme à ses prescriptions de rejets en 2014. Cette station est toutefois en limite de capacité hydraulique (93 jours supérieurs au débit nominal). Mais surtout, cette station reçoit régulièrement des à-coups de charges de pollution importants, qui ont un impact sur le rejet. Sur les 12 bilans en 2014, deux sont non conformes pour le paramètre azote.*



**STEP n°3 : Station d'épuration FONCINE LE HAUT**

- Type de station :
  - Boues activées**     Lagunage naturel     Lagunage aéré     Lit bactérien     Disques biologiques
  - Filtre à sable     Filtre planté     Filtre enterré     Autre (précisez)
- Commune d'implantation :
- Capacité nominale : **1 517** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	91 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m³/j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : **rivière de la Seine**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	2	4,0		95,0		1,9	25,0
DCO	2	36,8		83,1		17,8	125,0
MES	2	8,1		89,4		3,9	35,0
NKj	2	1,8		90,5		0,9	NC
NGL	2	3,1		84,2		1,5	NC
Pt	2	1,9		19,8		0,9	NC

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	26 kg/j	75 kg/j	38 kg/j	7.6 kg/j	8 kg/j	1,2 kg/j	506 m³/j
Rendement de la station d'épuration	92 %	80 %	88 %	83 %	81 %	68 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

Tonnage de boues produites	2013	2014	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	7.7	6.2	- 2 %

*Le volume d'effluents reçus par cette station est similaire à celui de 2013. Cette station est en surcharge hydraulique (220 jours supérieurs au débit nominal). Toutefois, les 2 bilans d'autosurveillance réalisés sont conformes aux normes de rejet.*

*Un problème de débordement des effluents en tête de station avec inondation du local dégrilleur survient de façon récurrente. Ces débordements peuvent être liés au fait que l'exutoire de la station est canalisé jusqu'au niveau du barrage, avec possible mise en charge du rejet en fonction du niveau du cours d'eau. La chambre d'agriculture a intégré de nouvelles parcelles au plan d'épandage.*

## Communauté de Communes Champagnole – Porte du Haut Jura

### STEP n°4 : Station d'épuration VALEMPOULIERES

- Type de station :
- Boues activées     Lagunage naturel     Lagunage aéré     Lit bactérien     Disques biologiques     Filtre à sable     Filtre planté     Filtre enterré     Autre (précisez)
- Commune d'implantation : **VALEMPOULIERES**
- Capacité nominale : **650** Equivalent Habitant (EH)

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	39 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	100 m³/j

#### Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : **perte sur karst**

- Autorisation en date du **14 septembre 2004**
- Déclaration en date de début **2004**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	3,0		99,7		0,3	25,0
DCO	1	30,0		97,6		2,5	90,0
MES	1	8,0		96,8		0,7	30,0
NKj	1	3,6		96,7		0,3	NC
NGL	1	4,2		96,2		0,4	20,0
Pt	1	0,2		98,1		0,0	2,0

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	388 kg/j	603 kg/j	38 kg/j	14.3 kg/j	14.3 kg/j	3.9 kg/j	97 m³/j
Rendement de la station d'épuration	100 %	100 %	98 %	98 %	97 %	99 %	Sans objet

#### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2013	2014	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	4.2	12.7	+ 3.02.4%

Bon fonctionnement général de la station et conformité du bilan d'autosurveillance réalisé.  
 Le clarificateur statique ne fonctionne pas bien ; il est nécessaire de curer régulièrement les boues surnageantes (environ 6 fois par an).  
 Veolia a renouvelé en 2014 la télégestion du PR de Valempoulière.

**STEP n°5 : Station d'épuration VERS EN MONTAGNE**

- Type de station :
- Boues activées**    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre (précisez)
- Capacité nominale : **630** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	38 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m³/j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

- Autorisation en date du **6 août 2002**  
 Déclaration en date de début **2002**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	8,0		98,2		0,5	25,0
DCO	1	56,0		95,1		3,2	90,0
MES	1	6,8		97,3		0,4	30,0
NKj	1	4,6		95,2		0,3	NC
NGL	1	10,6		88,9		0,6	25,0
Pt	1	1,7		89,8		0,1	2,0

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	55 kg/j	103 kg/j	18 kg/j	12.8 kg/j	12.9 kg/j	3.8 kg/j	107 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	95 %	94 %	98 %	83%	97 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

Tonnage de boues produites	2013	2014	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	6.8	4.3	-3.7%

*Cette station est en surcharge hydraulique (319 jours supérieurs au débit nominal) ; le volume annuel reçu a par ailleurs presque doublé par rapport à 2013 ; il conviendra de vérifier si cette tendance persiste en 2015.*

*De plus, le bilan d'autosurveillance réalisé cette année révèle également un dépassement de la capacité en charge de pollution.*

*Enfin, l'exploitant constate 1 à 2 fois par an, l'arrivée d'effluents fortement chargés à l'entrée de la STEP ; ces effluents, d'origine laitière, favorisent le développement de filamenteuses dans le BA et engendrent une mauvaise qualité de rejet pendant des périodes plus ou moins longues. Ce problème est d'autant plus important du fait que le process de la STEP est conditionné par un seul bassin (technologie SBR : BA et clarif dans un même bassin).*

**STEP n°6 : Station d'épuration BOURG DE SIROD**

- Type de station :
  - Boues activées     Lagunage naturel     Lagunage aéré     Lit bactérien     Disques biologiques
  - Filtre à sable     Filtre planté     Filtre enterré     Autre (précisez)
- Commune d'implantation : **BOURG DE SIROD**
- Capacité nominale : **120** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	7 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Autorisation en date du 20 novembre 1996
- Déclaration en date de début 1996

Milieu récepteur du rejet : Rivière d'Ain

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	8,0		63,6		2,0	20,0
DCO	1	43,0		44,2		10,5	90,0
MES	1	7,8		56,7		1,9	30,0
NKj	1	5,7		56,2		1,4	10,0
NGL	1	12,4		11,0		3,0	NC
Pt	1	1,0		16,4		0,2	NC

**Charges reçues par l'ouvrage**

*L'autosurveillance de la station est toute les deux ans, il n'y a aucune données pour l'année 2014.*

**STEP n°7 : Station d'épuration CROTENAY**

- Type de station :
  - Boues activées     Lagunage naturel     Lagunage aéré     Lit bactérien     Disques biologiques
  - Filtre à sable     Filtre planté     Filtre enterré     Autre (précisez)
- Commune d'implantation : **CROTENAY**
- Capacité nominale : **900** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	54 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Autorisation en date du **14 février 2006**
- Déclaration en date du **1<sup>er</sup> décembre 2005 et 30 janvier 2006**

Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	4,0		85,2		1,2	25,0
DCO	1	32,0		70,9		9,5	90,0
MES	1	2,2		86,3		0,7	30,0
NKj	1	15,0		42,3		4,5	10,0
NGL	1	15,5		41,5		4,6	25,0
Pt	1	2,2		8,3		0,7	15,0

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	29 kg/j	90 kg/j	19 kg/j	15.2 kg/j	15.3 kg/j	1.5 kg/j	227 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97 %	92 %	90 %	14 %	13 %	14 %	Sans objet

*Du 15 au 16-02 et du 15-10 au 16-10 : débordements lit filtrant n°3 suite à des périodes pluvieuses, débordements dans l'enceinte de la STEP.*

*Suite à des inspections caméras, la collectivité a réalisé des travaux en septembre 2014 sur les réseaux afin d'éliminer des eaux claires parasites (Rue du Clos de la Forge, rue Rouget de l'Isle, route de la Vouivre). Sur la station, l'avaloir du filtre 1 a été rehaussé et une partie du merlon en bordure de filtre repris.*

*Le déversoir d'orage de tête a été réglé afin de limiter le débit hydraulique au débit horaire de pointe. Toutefois, cette station reste en surcharge hydraulique (275 jours supérieurs à la capacité nominale). Il n'est pas exclu d'ailleurs que, si le débit hydraulique de pointe arrive pendant plusieurs jours en continu sur la station, il ne faille pas limiter le débit traité afin d'éviter le débordement des lits.*

*Le bilan d'autosurveillance réalisé est jugé hors domaine de traitement garanti (volume journalier > débit nominal de la station). Le jugement de la conformité n'est donc pas possible ; il est alors jugé par défaut conforme. Toutefois, le bilan réalisé respecte les normes de rejet pour les paramètres MES, DCO et DBO5 mais est supérieur pour les paramètres NTK, NGL et Pt.*

**STEP n°8 : Station d'épuration SIROD**

➤ Type de station :

Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    **Filtre planté**    Filtre enterré    Autre (précisez)

Commune d'implantation : **SIROD**

➤ Capacité nominale : **700** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	42 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	16,0		92,7		3,1	25,0
DCO	1	95,0		80,8		18,1	125,0
MES	1	23,0		79,1		4,4	35,0
NKj	1	50,0		43,8		9,5	10,00
NGL	1	50,5		43,6		9,6	NC
Pt	1	13,0		- 35,4		2,5	NC

**Charges reçues par l'ouvrage**

*Filtre planté de roseaux – pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans).*

*Les effluents reçus par ce filtre planté de roseaux ont diminué de 20 % par rapport à 2013. Ils restent toutefois très supérieurs au débit de référence de l'installation (174 jours supérieurs au débit nominal). Le bilan d'autosurveillance réalisé, bien que HDTG, est conforme.*

**STEP n°9 : Station d'épuration SYAM**

- Type de station :
  - Boues activées     Lagunage naturel     Lagunage aéré     Lit bactérien     Disques biologiques     Filtre à sable     **Filtre planté**     Filtre enterré     Autre (précisez)
- Commune d'implantation : **SYAM**
- Capacité nominale : **300** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	18 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m³/j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : **rivière la Lemme**

- Autorisation en date du **3 juillet 2003**
- Déclaration en date de début **2003**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	2,0		60,0		0,8	25,0
DCO	1	15,0		5,0		5,7	125,0
MES	1	2,4		75,8		0,9	
NKj	1	1,2		63,6		0,5	
NGL	1	NC		NC		NC	
Pt	1	1,7		- 224,5		0,7	

**Charges reçues par l'ouvrage**

*Filtre planté de roseaux – pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans)..*

**STEP n°10 : Station d'épuration ARDON**

- Type de station :
- Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    **Filtre planté**    Filtre enterré    Autre (précisez)
- Capacité nominale : **190** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	11 kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m³/j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1	2,0		91,3		0,1	35,0
DCO	1	15,0		79,8		0,7	NC
MES	1	1,1		96,9		0,1	NC
NKj	1	12,0		25,0		0,6	NC
NGL	1	23,0		- 41,5		1,1	NC
Pt	1	1,7		0		0,1	NC

**Charges reçues par l'ouvrage**

*Filtre planté de roseaux – pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans).*



**STEP n°11 : Station d'épuration MONTROND**

➤ Type de station :

- Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    **Filtre planté**    Filtre enterré    Autre (précisez)

➤ Commune d'implantation : **MONTROND**

Capacité nominale : **500** Equivalent Habitant (EH)

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC kg/j	NC m³/j

**Prescriptions de rejet :**

Autorisation en date du **10 septembre 2010**

Déclaration en date du **25 août 2010**

Milieu récepteur du rejet : .....

Rejet polluant autorisé : arrete du 22 jin 2007

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	m³/j
Rendement de la station d'épuration	%	%	%	%	%	%	Sans objet

*Filtre planté de roseaux mis en service en 2013. Pas de bilan d'autosurveillance en 2014. Bilan prévu en 2015.*

**STEP n°12 : Station d'épuration ANDELOT EN MONTAGNE**

- Type de station :
- Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques  
 Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre (précisez)
- Capacité nominale : **750** Equivalent Habitant (EH)
- Milieu récepteur du rejet : **bief de l'Andelot , ruisseau de l'Angillon**

*Filtre planté de roseaux mis en service en juin 2014.*

*Pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans).*

*Plusieurs débordements se sont déjà produits sur le lit filtrant n°3.*

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration sortie (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5		25					
DCO		90					
MES		30					
NKj		15					
NGL							
Pt		4					

**STEP n°13 : Station d'épuration CRANS**

- Type de station :
- Boues activées    Lagunage naturel suivie d'un filtre planté    Lagunage aéré    Lit bactérien  
 Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre (précisez):
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Milieu récepteur du rejet : **Bief**

*Filtre planté de roseaux mis en service en 2014. Pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans). Bilan prévu en 2015.*

**STEP n°14 : Station d'épuration LOULLE**

- Type de station :
- Boues activées    Lagunage naturel suivie d'un filtre à sable    Lagunage aéré    Lit bactérien  
 Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre (précisez)
- Capacité nominale : **200** Equivalent Habitant (EH) (la fromagerie a sa propre traitement de méthanisation)
- Milieu récepteur du rejet : **infiltration**

➤  
*Lagune. Pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans). Bilan prévu en 2015.*

**STEP n°15 : Station d'épuration LE LARDERET**

- Type de station :
- Boues activées    Filtre planté suivie d'une lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien  
 Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre  
 (précisez):
- Capacité nominale : **90** Equivalent Habitant (EH)  
 Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

*Filtre planté de roseaux mis en service en 2014. Pas de bilan d'autosurveillance en 2014 (1 bilan tous les 2 ans). Bilan prévu en 2015.*

---

**STEP n°16 : Station d'épuration CHAUX DES CROTENAY**

- Type de station :
- Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques  
 Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre (précisez)
- Capacité nominale : **1000** Equivalent Habitant (EH)  
 Milieu récepteur du rejet : **rivière La Lemme**

*Les effluents reçus par cette lagune ont diminués de 25 % par rapport à 2013. Ils restent toutefois très supérieurs au débit de référence de l'installation (239 jours supérieurs à 220 m3/j). Le bilan d'autosurveillance réalisé est conforme mais révèle des effluents très dilués, preuve de la présence importante d'eaux claires parasites. L'étanchéité des 3 lagunes ont été rafaites.*

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
27/05/2014	Oui	444	5,7	13,3	1,3	0,8	1,2	

\* Hors conditions Normales de Fonctionnement

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
27/05/2014	3,9	30,7	13,3		2,2	-66,6	1,8	-105	2	-60,1	0,2	-300

**STEP n°17 : Station d'épuration FONCINE LE BAS**

- Type de station :
- Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques  
 Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autre : Décanteur suivie d'un filtre à sable
- Capacité nominale : **70** Equivalent Habitant (EH)  
 Milieu récepteur du rejet : **rivière la Seine**

*Décanteur suivie d'un Filtre a sable. Pas de bilan d'autosurveillance en 2014 .*

**STEP n°18 : Station d'épuration LE PASQUIER**

➤ Type de station :

Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Microstation SBR

➤ Capacité nominale : **125** Equivalent Habitant (EH)

Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

*Les microstations sont enterretnus et curées régulièrement .*

---

**STEP n°19 : Station d'épuration Le VAUDIOUX**

➤ Type de station :

Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Microstation SBR

➤ Capacité nominale : **75** Equivalent Habitant (EH)

Milieu récepteur du rejet : **Bief du Vaudioux**

*Les microstations sont enterretnus et curées régulièrement .*

---

**STEP n°20 à 25 : Décanteurs**

➤ Type de station :

Boues activées    Lagunage naturel    Lagunage aéré    Lit bactérien    Disques biologiques    Filtre à sable    Filtre planté    Filtre enterré    Autres : décanteur digesteur

➤ Communes d'implantation : Chapois, Mont sur Monnet, Le Moutoux, Pillemoine, Supt, Vannoz

*Les décanteurs sont curées un fois par an..*

---

**Glossaire**

EH : Equivalent habitant : une personne rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	28,85	28,85	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche unique	0,6156	0,6856	+ 11.1 %
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	16,06	16,17	+ 10 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche unique	0,3466	0,3456	- 0.11 %
<b>Taxes et redevances</b>				
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Redevances	Modernisation des réseaux	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,155 €/m <sup>3</sup>	%
	Autre : .....	/ €	/ €	/

### **2.2. Frais d'accès au service et autres prestations**

Intitulé du tarif	2013	2014	Variation
Frais d'accès au service	31,73 € HT	.....	/
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	610 €	630 €	+ 3,39 %
Coût du branchement	Sur devis	Sur devis	/

### **2.3. Délibérations fixant les tarifs**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **17/12/2013** effective à compter du **01/01/2014** fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du **17/12/2013** effective à compter du **01/01/2014** fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

## 2.4. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au **01/01/2014** et au **01/01/2015** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs		Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation
<b>Collectivité</b>	Part fixe	28,85	28.85	0 %
	Part proportionnelle	73,87	82.27	+ 19,4 %
<b>Délegataire</b>	Part fixe	16,06	16.17	+ 1,3 %
	Part proportionnelle	41,59	41.87	+ 1,3 %
Redevance pour modernisation des réseaux		18,00	18.6	0 %
TVA 7 % et 10 %		17,84	18.78	+ 53,9 %
<b>Total TTC</b>		<b>196,21</b>	<b>206.54</b>	<b>+ 10,7 %</b>

**Commentaire :** Les augmentations sont dues, notamment, .....

## 2.5. Recettes du service

### Recettes de la collectivité

	Année 2013	Année 2014	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			/
Redevance assainissement	599 668,94 €	483 108.48	
Recettes de raccordement (PAC)	40 020 €	36 120.00	
Autres recettes : subvention d'équilibre du budget CCCPHJ via budget asst.	94 993 €	103 727.22	
<b>Total des recettes</b>	<b>734 681,94 €</b>	<b>622 956.48</b>	

**Commentaire :** *Le part de la redevance reviennent à la collectivité est en baisse en raison d'un décalage de facturation .*

### Recettes de l'exploitant

	Année 2013	Année 2014	Variation
Exploitation du service :	563 592 €	614 427	
- partie fixe		/	
- partie proportionnelle		/	
Collectivité et autres organismes publics	661 922 €		
- Part Collectivité	559 338 €		
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte	102 583 €		
Travaux attribués à titre exclusif	35 442 €		
- branchements		/	
Produits accessoires	379 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>1 261 335 €</b>		

**Commentaire :** *Malgré l'augmentation des tarifs unitaires, les recettes d'exploitation baissent car il y a eu en 2014.....*

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis} \times 100}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} = \text{NC}$$

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution.

Par arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le mode de calcul de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux a été modifié. Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

Celui-ci a été calculé conformément au nouveau barème par le Délégué.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Connaissance du Patrimoine	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour du plan au moins annuelle (1)	5
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre matériau)	14
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	11
Existence information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	12
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Localisation des autres interventions	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **72 / 120**.

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

(Indicateur fourni par le service police de l'eau).

**NON COMMUNIQUÉ**

#### 3.4. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

(Indicateur fourni par le service police de l'eau).

**NON COMMUNIQUÉ**

**3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;**

**100 %**

**3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation**

**100 %**



## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2013**

Montants des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014	691 901.02 €
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	170 425.64 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0 €

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre	5 728 494,68 €	
Remboursement au cours de l'exercice	634 308,92 €	
<i>dont en intérêts</i>	225 969,46 €	
<i>dont en capital</i>	408 339,46 €	

### **4.3. Amortissements**

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>
Montant de la dotation aux amortissements	613 475,25 €	606 913.62 €

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Finition des projets en cours	
-	
-	
-	
-	

### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année réalisation</b>	<b>Montant travaux en €</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2014, le service a reçu ..... demandes d'abandon de créance et les a accordés pour un montant de ..... €.

Au cours de l'année 2014, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance}}{\text{volume facturé}} = 0\text{..... € / m}^3$$

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

**NEANT**

## 6. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Collectivité n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), elle n'est donc pas concernée par ces indicateurs.

### 6.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Le taux de débordement des effluents pour 1000 habitants est :

$$\frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 1000 = 0$$

### 6.2. Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est :

$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100 = \text{NC}$$

### 6.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de collecte}} \times 100 = \text{NC}$$

#### **6.4. Conformité des performances des équipements d'épuration**

(uniquement pour les STEP d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEP de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de bilans conformes} \times 100}{\text{nombre de bilans réalisés}}$$

**Les indicateurs de chaque STEP de capacité > 2000 EH sont les suivants : 100 %**

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration. L'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **85 %**.

#### **6.5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **90**.

#### **6.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

**La durée d'extinction de la dette est :**

$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/2014} = \text{NC}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

#### **6.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

**Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement est :**

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2012 tel que connu au 31/12/2014} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2012}} = \dots\dots\dots \%$$

### 6.8. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :  Non  Oui

Le taux de réclamations est de :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 0 / 1\ 000$$